

FOLX-LES-CAVES LE CADRE GEOGRAPHIQUE

"*Folx-les-Caves, une petite commune en Hesbaye dans le Brabant Wallon*"

L'histoire d'une communauté ne se comprend bien que si on a connaissance du cadre géographique et historique dans lequel elle vit. Dans ce chapitre, je traiterai du cadre géographique.

Folx-les-Caves, le nom

Le nom de la commune est plutôt original. En fait le suffixe "les-Caves" n'est apparu qu'au XVIII^e siècle.

En 1222, dans la charte¹ par laquelle Hugues de Pierrepont, évêque de Liège, accorde au chapitre de Saint-Denis à Liège l'obédience de Folx-les-Caves, le nom est écrit **Folz**.

En 1324, dans le Polyptique² du même chapitre, le nom, en latin, est **Foul in Braiban**.

Vers 1350, dans le Traité des Guerres d'Awans et de Waroux³, on trouve **Fouz en Braybant**.

En 1464, dans un acte relatif aux *Bonneville*, on lit **Fooz en Brabant**⁴, puis en 1467 dans un autre relatif aux *de Vaulx*, le nom s'écrit **Fouz en Brabant**⁵.

En 1561, Catherine de Huy épouse de Pierre del Bawette est propriétaire d'une cense à **Folz**⁶. Cette cense dite de la Bawette passera à la fin du XVII^e siècle aux mains des Paheau.

En 1658, accord entre les Dominicains et François Paheau, au sujet d'une rente due sur une ferme à **Folz sous Jauche**⁷ (*Folz onder Jauche*, car l'acte est en flamand).

En 1702, dans un des recès⁸ du chapitre de St-Denis en Liège, on lit: *Philippe Burnick admoniateur des biens qu'ils ont à Fooz les Caves*.

Vers la fin du XVIII^e, le nom se stabilise en **Folx les Caves**⁹

On peut donc résumer l'histoire du nom comme suit:

- le nom est *Foul, Fouz, Fooz, Folz, Foolz* et finalement **Folx**.
- il est suivi d'un suffixe pour éviter de le confondre avec des homonymes, ce suffixe fut *en Brabant, sous Jauche* et finalement *les Caves*.

Les noms étaient utilisés concomitamment, ainsi que le montrent les signatures d'un acte de 1651¹⁰.

¹ AELg, Collégiale Saint-Denis n° 1, Cartulaire

² AELg, Collégiale Saint-Denis n° 8, Spécifications des revenus ou polyptiques.

³ A. Bayot, Œuvres de Jacques de Hemricourt, Académie royale de Belgique, Bruxelles 1931, t.3, p.13

⁴ AELLN, GSN 441/1 Folx-les-Caves, acte sur parchemin du 14 octobre 1464.

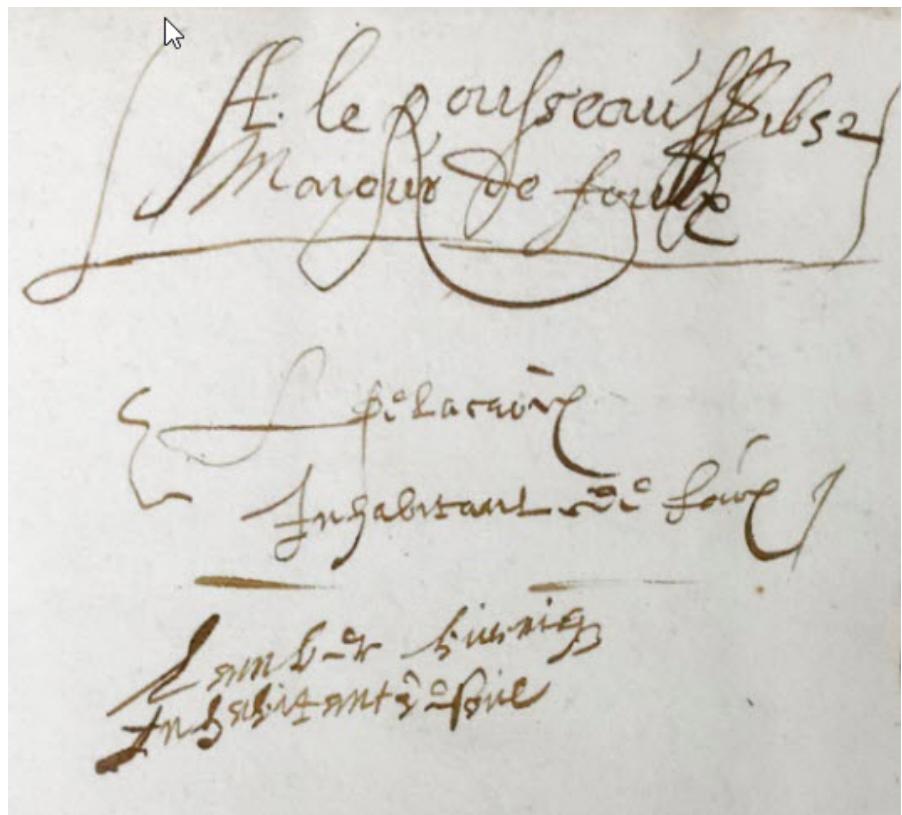
⁵ AELLN, GSN 441/1 Folx-les-Caves, acte sur parchemin du 18 mars 1467

⁶ SAL 7455, <http://www.itineranova.be/in/SAL7455/191R%C2%B0/folio>

⁷ AELv, notaire Lucas Vaes, acte du 1 novembre 1658.

⁸ AELg, Collégiale Saint-Denis n° 34, Recès capitulaire 1701-1706.

⁹ AELLN, GSN 441 Folx-les-Caves, 11 mars 1771



On y voit les orthographies de "Foulx", "Foux" et "Foul".

Quelle est la signification de ce nom? Comme toujours, nous en sommes réduits à des hypothèses. A vous de choisir.

- Tarlier et Wauters¹⁰ avancent: "Sous la forme Foz ou Fooz il dériverait du latin fossa et il s'expliquerait de la manière la plus heureuse par la présence de vastes carrières."
- J.J. Jespers¹¹ a une autre explication: " Fau: domaine (lat. fundus)". Cette explication est liée à la présence de grands domaines agricoles.

Personnellement, je pencherais pour cette dernière interprétation.

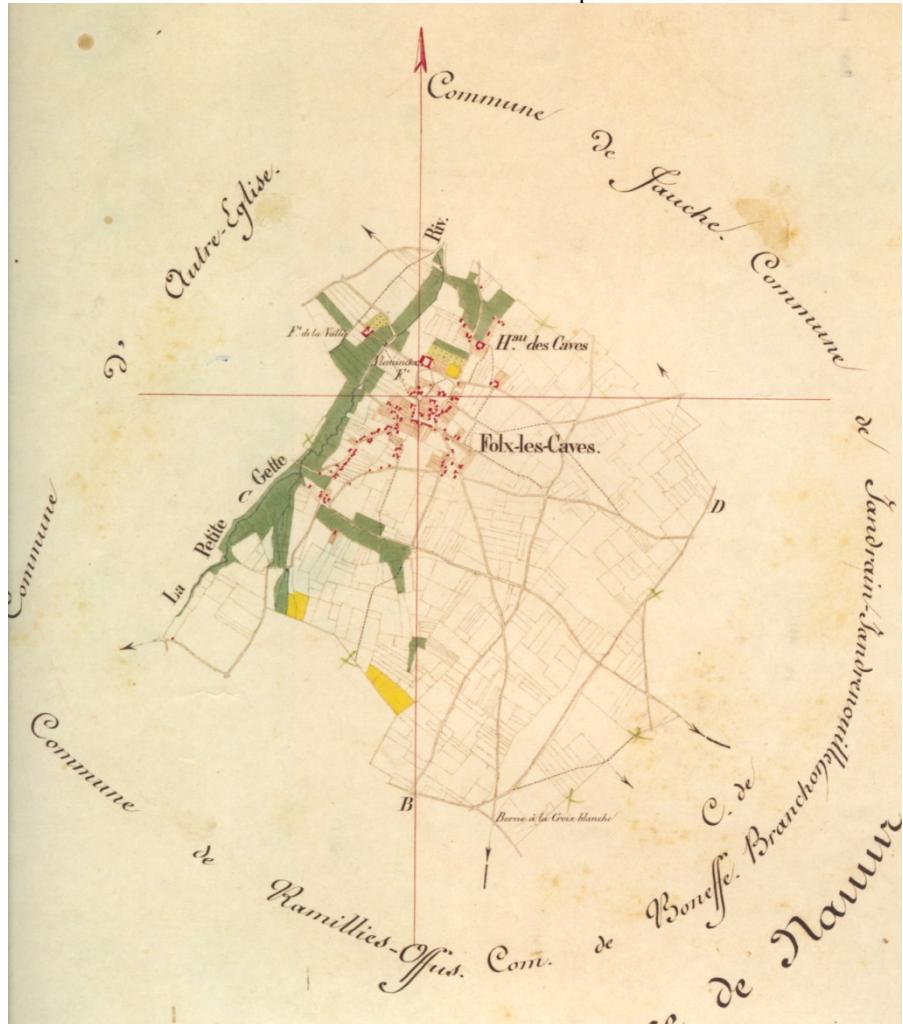
Folx-les-Caves, petite commune

Avant la fusion avec Jauche de 1970, la commune de Folx-les-Caves avait une superficie de 4 km² soit 400 ha et une population d'environ 650 habitants.

¹⁰ J. Tarlier et A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges Canton de Jodoigne*, p. 357

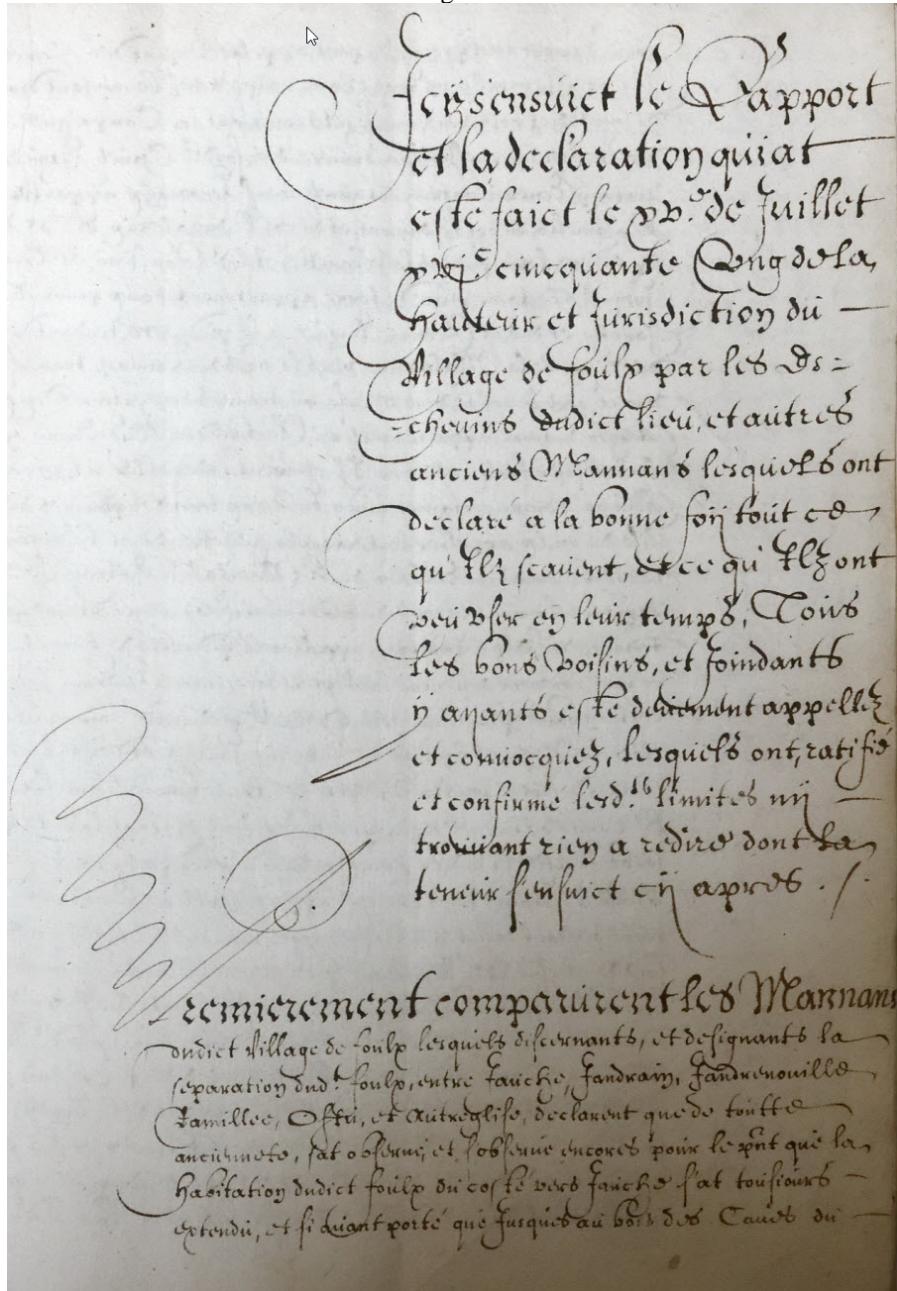
¹¹ J.-J. Jespers, *Dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles*, Racine, 2005, p. 259

On en voit les limites actuelles sur un plan cadastral de 1855¹².



¹² IGN, Belgique Réduction de plans cadastraux n° 92, 1855

Ses limites ont été également décrites en 1651¹³.



¹³ AELLN, GSN 4335 Séparation des juridictions de la Baronne de Jauche

On lit " *Premierement comparurent les Mannans dudit village de Foulx lesquels discernants et designants la separation dudit Foulx, entre Jauche, Jandrain, Jandrenouille, Ramillee, Offu et Autreglise, declarent que de toute ancienneté, s'at observé et s'observe encores pour le pr(é)sent que le habitation dudit Foulx du costé vers Jauche s'at tousiours extendu, si avant porté que jusques au bois des Caves du costé d'amont tout proche du pont appellé le pont des Caves, d'où il y at assé proche un gros chaine coupe à teste montant droict du long dudit bois vers Meuse, et traversant la Campagne en droicte ligne par desseur la bruiere des susdicts Caves jusques a certain Eeneau,? entre certains noeuf journaux appartenants au S^r Danielis, du costé damont, du costé daval aux S^{rs} de S^r Denis en Liege {...}* ".

Il y a quelques références physiques: le pont des Caves, qui existe toujours près du moulin Bauwin, un gros chêne (*chaine*) coupé à la tête (*teste*). Pour le reste on se réfère aux propriétaires de terrains. L'absence de plans rend très difficile la compréhension de ces limites.

La population ne fut jamais élevée. Les dénombrements et recensements nous donnent une idée de la population de Folx-les-Caves depuis 1437.

Année	Ménages	Hab/ménage	Habitants
1437	19	5,0	95
1464	28	5,0	140
1472	25	5,0	125
1480	27	5,0	135
1526	20	5,0	100
1693	37	4,3	160
1709	28	5,4	152
1755	36	4,8	174
1784			282
1795			352
1816			394
1823			469
1830			584
1846			544
1856			597
1861			604
1866			619
1900	157	4,0	626
1910			644
1930			545
1947			500
1989			509
2017			765

Avant 1693, les données que nous avons proviennent des dénombrements qui comptaient le nombre de maisons. En supposant un ménage par maison et une

densité de 5 personnes par ménage, j'ai évalué la population de Folx-les-Caves à cette époque. Les recensements nominatifs ultérieurs montre que cette moyenne de 5 personnes par maison est plausible. Ces dénombrements avaient un but fiscal; ils avaient été introduits par les ducs de Bourgogne en vue de répartir le payement des subsides accordés au duc par les Etats. Cuvelier écrit¹⁴:

"Voici donc comment les choses se passaient en Brabant, à partir de 1437 : Dès que le consentement des Etats à la demande du subside sollicité par le duc était obtenu, des commissaires nommés par le duc et par les Etats parcourraient le pays pour compter toutes les maisons de quelque natures qu'elles fussent[...]. Sur la base des chiffres rapportés par les commissaires, l'autorité centrale arrêtait la quote-part de chaque localité. On la faisait connaître ensuite au magistrat local, qui demeurait responsable de la taxe due par la collectivité des habitants. L'administration communale se chargeait alors de répartir le total de la contribution entre tous les habitants[...]. Cette répartition était une affaire purement locale, abandonnée entièrement à des agents de la commune, qui, au demeurant, connaissaient mieux que personne les ressources de chacun de leurs concitoyens."

Pour le recensement de 1526, on a pour le nombre de maisons à Fox-les-Caves

Folz.	
Bewoende	10
Ombewoende :	2
Heylige geest	9

Des prochiaens huys toebehoirende der curen bij hem bewoent.

soit 10 maisons habitées (Bewoende), 2 maisons inhabitées (Ombewoende), 9 maisons de pauvres (Heylige geest) et la maison paroissiale (prochiaens huys) appartenant au curé habitée par lui.

D'autres recensements sont motivés par la pénurie alimentaire. Ainsi le recensement de 1706 donne, ménage par ménage, la composition et la quantité de céréales que le ménage possède.

*"Les mayeur et eschevins du village
de Foolz se conformant au placcar de
sa Maiesté, et des Seigneurs estats
comis au gouvernement general du
pays en date du 29^e de maye dernier
au subiect de la visite des especes de
grains qui se retrouve dans chaque
maison de ce lieu avec le nombre des
personnes de chasque famille avec leurs
noms et surnoms le tout faict soub leur
respectiffs serment presté es mains de
l'officier le tout comme sensuit*

On commence par les notables.

¹⁴ J. Cuvelier, *op. cit.*, pp. LVII.

*Prismes le S[ieu]r Joseph Plisnier
 pasteur Rogier Plisnier, Marie
 Manry Jenne sa servante Pierre
 Granet Jean Rousseau, Barbe
 Alglave Marie Anne Grave*
 -----8 p[er]sonnes
en bled -----40 st^{15s}
en froment -----8 st^s
en orge -----40 st^s

*Madame Paheau¹⁶, Catherinne
 et Therese Paheau, Françoise
 Wilmar sa servante,*
 -----4 p[er]sonnes
en bled -----6 st^s
en froment -----8 st^s
en orge -----16 st^s
espeaulte -----60 st^s

*Amand Pepin Jenne Delsau
 sa femme, Jean François, Amand
 Joseph, Jenne, Albertin, Marie
 Josephe, Jenne Josephe Pepin
 ses enfants, Jean Dechenne berger
 Renier Soulet, Jean Binar, Dieu-
 donnée Deben et Elisabette ses
 servantes, Ignace Soulet porchez*
 -----13 p[er]sonnes
en bled -----20 st^s
 etc. Plus loin viennent les pauvres:
*Simeon le Colon et Magrite
 Huar sa femme Baptist*
Colon son fils -----3 p[er]sonnes
n ayant aucuns grains.
 etc.

A partir de 1693, les recensements se font avec décompte nominatifs des habitants.

Aux XV^e et XVI^e siècles la population n'est que d'une centaine d'habitants; ce nombre n'est que 150 environ au début du XVII^e siècle. A partir de 1750, il croît régulièrement pour atteindre 620 habitants dans le dernier quart du XIX^e siècle. A ce moment, l'industrialisation et l'implantation du chemin de fer commencent à vider les campagnes. A partir de 1990, la population décroît rapidement pour

¹⁵ stiers : mesure de capacité dite setier ou boisseau vaut un huitième de muid, soit 30 litres.

¹⁶ Anne Therese de Vos épouse de Albert de Paheau. Elle a racheté la cense de la Bawette aux héritiers del Bawette. Cette cense est connue actuellement comme ferme Vlemincx, située 6 et 8 rue de la Brasserie.

atteindre environ 500 habitants en 1989. Depuis lors, le mouvement s'est inversé: la population urbaine aisée revient vers les villages; de nouveaux lotissements sont construits. Actuellement(2017), la population de Folx-les-Caves est de 765 habitants.

Folx-les-Caves, en Hesbaye

Ce qui marque le plus le caractère de Folx-les-Caves, c'est sa position en Hesbaye¹⁷.

Cette région est une des plus fertiles de Belgique: Dans l'introduction au "Dénombrements de Foyers en Brabant", Joseph Cuvelier¹⁸ écrit: "*Enfin, la partie méridionale du duché, le Brabant Wallon, avec son gras limon d'argile fut de tout temps une vraie terre d'élection de l'agriculture [...]. En 1829 encore, Quételet constate que l'on rencontre dans la province d'Anvers 72,000 hectares de terres incultes et 197,000 hectares de terres cultivées, tandis que dans le Brabant méridional (aujourd'hui notre ancienne province de Brabant) il n'y a que 1,300 hectares de terres incultes contre 316,000 hectares de terres cultivées.* En parlant de la Hesbaye brabançonne, Louis-Gustave Doulcet de Pontécoulant¹⁹, préfet du département de la Dyle de 1800 à 1805, aurait écrit "*Sur quelque point que se porte la vue, partout on découvre des champs couverts des plus riches moissons, des prairies fertiles, des fermes propres et commodes, tantôt isolées au centre de leur exploitation, tantôt rassemblées en hameaux, en villages [...]*".

Cette richesse agricole avait son revers. Joseph Cuvelier poursuit²⁰: "*La fertilité du sol du Brabant Wallon, cause première de sa prospérité et de son développement, provoqua bientôt les misères sans nombre qui s'abattirent sur cette région. En effet, grâce aux richesses naturelles du pays où les armées trouvaient toujours le moyen de s'approvisionner largement, grâce aussi aux routes meilleures que dans le reste du duché, la partie romane fut constamment le séjour de prédilection des troupes. Aussi, dès le XV^e siècle, les pouvoirs publics la firent-ils bénéficier d'un régime de faveur au point de vue de l'impôt [...] Les agriculteurs n'avaient plus, en temps de guerre, le courage de cultiver leurs terres, persuadés qu'ils n'en récolteraient pas la moisson.*

Parmi les cultures faites à Folx-les-Caves, on note en 1817²¹, dans la succession de Marie Thérèse Wilmar, des cultures d'avoine, froment, orge, chanvre, cameline²², foin, seigle, metelle²³. Le chanvre devait être une culture importante,

¹⁷ Il s'agit de la Hesbaye, zone géographique, à ne pas confondre avec la Hesbaye division administrative de l'ancienne principauté de Liège. Cette confusion a pu faire confondre Fooz en Hesbaye avec Folx-les-Caves. Fooz en Hesbaye est l'actuelle commune de Fooz, fusionnée avec Awans.

¹⁸ J. Cuvelier, *op. cit.* , pp. X et XI.

¹⁹ Claude Bruneel etc., *Architecture rurale de Wallonie Hesbaye Brabançonne et Pays de Hannut*, Mardaga, 1989, p. 30.

²⁰ J. Cuvelier, *op. cit.* , p. XXVIII.

²¹ AELLIN, *notaire Louis Clément Dehemptinne*, 1817, registre 27 acte 246, vente de biens meubles de Marie Therese Wilmar.

²² Cameline ou lin bâtarde, cultivée pour la production d'huile végétale et de fourrage.

²³ Metelle ou méteil, mélange de seigle et de froment que l'on sème et récolte ensemble.

puisque en 1833²⁴, il y avait à Folx une batterie à chanvre. La même année Charles Racour se dit séranceur, c.-à-d. cardeur de chanvre ou lin. Dans les baux à ferme, on voit fréquemment que les champs doivent être fertilisés avec de la marne²⁵.

Il y avait quelques carrières à Folx-les-Caves. La plus célèbre était une marnière que l'on appelle actuellement les caves ou grottes et qui a donné son suffixe au nom du village. Au XX^e siècle, on exploitait également des sablières. L'une se trouvait entre la rue Baccus et la rue de la Brasserie; elle était exploitée par Louis Deprez, propriétaire du logis de la ferme Vlemincx. Une autre se trouvait le long de la rue du Tombois²⁶, à l'emplacement d'un ancien cimetière mérovingien. Cette exploitation en a bouleversé et nivélé le site.

Je consacrerai un chapitre séparé à l'organisation sociale de Folx-les-Caves; mais je crois utile de rappeler comment était l'habitat dans les campagnes sous l'Ancien Régime. Joseph Cuvelier²⁷ (toujours lui) écrit: "*En ce qui concerne les habitations des campagnards, il faut distinguer les maisons ordinaires des grandes fermes. Celles-ci étaient presque toutes composées de trois ou quatre corps de bâtiments, très souvent isolés les uns des autres, l'un réservé à l'habitation, les autres aux granges, aux étables et autres dépendances. Quant aux demeures des petits paysans, c'étaient des cabanes grossières en terre, en argile, en torchis ou en lattes entrelacées avec du foin et de la paille, voire de simples huttes ouvertes à tous les vents. Les constructions en maçonnerie étaient l'exception.*"

Ceci explique que, à Folx-les-Caves, le nombre de bâtiments antérieurs au XIX^e siècle conservés est très faible. Construire en briques ou pierres était un privilège réservé aux riches.

Illustrer la vie des paysans à cette époque est difficile. Néanmoins, les tableaux de Pierre Bruegel (XVI^e siècle) et David Teniers le Jeune (XVII^e siècle) nous en donnent une idée.

D'abord une vue des "Paysages de Campine et Brabant" de Pierre Bruegel l'Ancien datée de 1560²⁸. On y voit les chaumières, une maison de notables en briques ou pierre et l'église.

²⁴ AELLN, *notaire Louis Clément Dehemptinne*, 1833, registre 45 acte 190, vente publique de batterie à chanvre adjugée à Marcellin Janmar. Il est très vraisemblable que ce soit "le briseur de lin", cité par Tablier et Wauters, qui fut transformé en 1855 en un moulin à farine, que nous appelons aujourd'hui "Moulin Bauwin" (rue des Grottes, 13).

²⁵ AVLv, SAL 7455 p191 v°, Bail de la cense del Bawette à folz, 1575.

²⁶ J. Alenus, *Fouille mérovingienne à Folx-les-Caves*, Archaeologia Belgica, n° 69 pp.5 à 78, Bruxelles 1963.

²⁷ J. Cuvelier, *op. cit.*, p. LXVII.

²⁸ J. Lavallée, *Lucas Van Leyden Peter Bruegel l'Ancien. Gravures Œuvre complet.*, 1966 Arts et métiers graphiques, n° 102.



Quant à la vie des paysans, du même Bruegel, une gravure de 1568²⁹, dont le thème est l'été.

²⁹ J. Lavallée, *op.cit.*, n° 148.



Ensuite, un tableau de David Teniers: le "Mariage" daté de 1648³⁰.



³⁰ M. Klinge, *David Teniers de Jonge. Schilderijen. Tekeningen*, Antwerpen 1991,
p.182

Les mesures et monnaies

Avant de clôturer, je pense important de dire un mot sur les unités de mesure et monnaies utilisées sous l'Ancien Régime à Folx-les-Caves.

A cette époque, la valeur des unités de mesure, quoique ayant généralement le même nom, variaient d'une localité à l'autre. Ce fut un apport majeur de la révolution française de nous avoir apporté le système métrique, qui est devenu progressivement universel, sauf chez les irréductibles britanniques. L'ouvrage de référence pour connaître les mesures anciennes est le "Dictionnaire universel des Poids et Mesures" de Horace Doursther.³¹ Folx-les-Caves, étant dans le quartier de Louvain du duché de Brabant, utilisait les mesures de Louvain

Les mesures les plus fréquentes dans les actes sont celles de **superficie**. L'unité de base en était le *bonnier*, Doursther indique:

	Pieds carrés de Paris.	Ares.
Le bonnier de 4 journaux , ou 400 verges carrées de 20 pieds de côté, = 160000 pieds carrés	123593.28	130.4164
Le bonnier de 4 journaux , ou 400 verges carrées de 19½ pieds de côté, = 152100 pieds carrés	117400.80	123.0771
Le bonnier de 4 journaux , ou 400 verges carrées de 18½ pieds de côté, = 136000 pieds carrés	106740.50	111.5875
Le bonnier de 4 journaux , ou 400 verges carrées de 17½ pieds de côté, = 122500 pieds carrés	94690.10	99.8501
Le bonnier de 4 journaux , ou 400 verges carrées de 16½ pieds de côté, = 108900 pieds carrés	84120.67	88.7647

On fait usage des mêmes mesures à Diest, Tirlemont, Wavre, etc.

Le *journal* vaut 1/4 de bonnier. Il est divisé en 5 *verges grandes*, qui valent chacune 20 *verges petites*.

Pour Louvain, il y a 5 définitions du bonnier. Heureusement, au début de l'application du système métrique, les anciennes et les nouvelles unités de mesures sont indiquées dans les actes. On apprend ainsi que le bonnier de Folx-les Caves vaut bien 0.887 ha.

Petite particularité introduite par le régime hollandais en 1816 et utilisée aussi au début de l'indépendance de la Belgique, jusqu'en 1836: on a renommé les mesures métriques: l'hectare s'appelle *bonnier* (bunder), l'are *perche* (roede) carrée et le centiare *aune* (el) carrée.

Pour les mesures de **capacité**, on trouve le *muid*. Il est divisé en 8 setiers, dits aussi boisseaux ou stiers.

Le muid de Louvain vaut 240 litres.

³¹ Bruxelles, 1840

En ce qui concerne les **monnaies**, il d'abord considérer qu'il y avait peu de monnaie métallique et bien sûr pas de monnaie papier. Beaucoup de dettes étaient exprimées en nature, ce qui permettait d'éviter la fluctuation de la valeur des monnaies.

Ainsi, les charges annuelles sur la cense Boucqueau³² étaient en 1754³³ comme suit:

1754 Charges annuelles sur la cense Boucqueau		
Créancier	Argent	Nature
Comte de Glisme	492 florins	6 chapons
Comte de Glisme		9 mesures seigle
Cloître St Remy		8 mesures seigle
Pasteur de Jauche	30 sols	
Chapitre St Denis Liege	30 sols	
Chapitre St Denis Liege		23 2/3 et demy chapons
Chapitre St Denis Liege		13 stiers et demy seigle
Abbaye de boneffe		1 muid froment
Héritiers Raulet		4 stiers froment
Abbaye de Malonne		12 mesures seigle
Abbaye de Malonne		7 deusains seigle
Pauvres de Foolz		4 stiers et demi seigle
Chapitre de Fosse		8 mesures seigle
Philippe Malfait	234 florins	
Héritiers Menzaga	82 florins	
Baron de Jauche		7 chapons
Baron de Jauche		4 oisons
Baron de Jauche	12 sols	
Baron de Jauche		2 stierson et demi froment
Baron de Jauche		2 stierson avoine

On voit qu'une bonne partie des rentes était en nature: *chapon, oison, avoine, seigle, froment*.

Beaucoup de monnaies circulaient: dans les comptes on voit des patacons, des écus, des pistoles, des patars, etc. Le change entre ces monnaies se faisait sur base du poids d'or ou d'argent qu'elles contenaient.

Pour s'y retrouver, on utilisait une monnaie de compte qui, aux XVII^e et XVIII^e siècles, était le florin brabant. Ce florin (*gulden*) était divisé en 20 sous (*sols, stuiver*). Un sol valait 4 liards. Dans les comptes, on voit les montants exprimés en *florin-sol-liard*. Les additions étaient laborieuses.

³² Philippe François Boucqueau avait acheté en 1748 la ferme à Robertine de Paheau et son mari Philippe Guillaume Malfait. Après sa mort en 1787, son beau-fils Louis Vlemincx en hérita. C'est ce dernier qui donnera le nom actuel à la ferme Vlemincx.

³³ AELLN, GSN 439, 24-10-1754, Evaluation de la valeur de la cense Boucqueau.

76 - 0 - 0	124 - 12 - 0	<u>120</u> <u>200</u>	<u>26</u> <u>28</u>	<u>8</u> <u>11</u>	<u>270</u> <u>138</u>
76 - 0 - 0	124 - 0 - 0	<u>128</u>	<u>40</u>	<u>142</u>	
125 - 0 - 0	88 - 0 - 0				
88 - 0 - 0	151 - 4 - 0	<u>22</u> <u>10</u>	<u>18</u>	<u>15</u>	
146 - 15 - 2	273 - 0 - 0	<u>22</u> <u>10</u>	<u>51</u>	<u>12</u>	
144 - 0 - 0	138 - 0 - 0	<u>22</u> <u>10</u>	<u>90</u>	<u>12</u>	
40 - 0 - 0	69 - 0 - 0	<u>11</u> <u>9</u>		<u>76</u>	
168 - 0 - 0	72 - 0 - 0	<u>1</u> <u>2</u> <u>2</u>		<u>46</u>	
102 - 8 - 0	105 - 8 - 0	<u>129</u> <u>17</u> <u>2</u>	<u>12</u>	<u>772</u>	
99 - 18 - 0	168 - 0 - 0	<u>16</u>	<u>60</u>	<u>220</u> <u>140</u>	
182 - 18 - 2	70 - 0 - 0	<u>66</u>	<u>12</u>	<u>280</u> <u>140</u>	
78 - 0 - 0	1435 - 18 - 0	<u>11</u>	<u>180</u>	<u>168</u>	
78 - 0 - 0	1082 - 18 - 2	<u>17</u>	<u>32</u>	<u>32</u>	
127 - 10 - 0	2528 - 14 - 2	<u>1</u> <u>2</u>	<u>00</u>	<u>11</u>	
102 - 10 - 0	2478 - 14 - 2	<u>1</u> <u>2</u>		<u>143</u>	
116 - 15 - 2	190 - 0 - 2	<u>189</u> <u>120</u> <u>2</u>	<u>14</u>	<u>12</u>	
152 - 0 - 0	188 - 0 - 0	<u>16</u> <u>22</u>	<u>12</u>	<u>38</u>	
40 - 0 - 0	210 - 0 - 0	<u>16</u> <u>21</u>	<u>28</u>	<u>36</u>	
180 - 0 - 0	286 - 4 - 0	<u>32</u> <u>8</u> <u>21</u>	<u>08</u> <u>36</u>	<u>38</u>	
128 - 0 - 0	137 - 10 - 0	<u>32</u> <u>20</u> <u>87</u>	<u>72</u>	<u>36</u>	
131 - 8 - 0	78 - 0 - 0	<u>64</u> <u>14</u>		<u>193</u>	
124 - 17 - 2	68		<u>168</u>	<u>11</u>	
1250 - 18 - 0	100 - 9 - 0	<u>13</u> <u>2</u>	<u>28</u> - <u>12</u>	<u>80</u>	<u>80</u>
1493 - 18 - 0	76 - 16 - 0	<u>32</u>	<u>12</u>	<u>70</u>	<u>27</u>
1440 - 10 - 0	119 - 0 - 2	<u>16</u>	<u>6</u> - <u>8</u>	<u>4</u>	
2750 - 16 - 0	30 - 0 - 0	<u>4</u>	<u>13</u> <u>1</u> <u>0</u>	<u>108</u>	<u>8</u>
	168 - 0 - 0	<u>1</u> <u>2</u>			
	2493 - 18 - 0	<u>193</u> <u>12</u> <u>2</u>	<u>18</u>	<u>16</u>	<u>11</u>
		<u>16</u> <u>28</u> <u>18</u>	<u>18</u>	<u>12</u>	<u>11</u>
		<u>60</u> <u>62</u>	<u>8</u>	<u>4</u>	<u>11</u>
		<u>17</u> <u>7</u> <u>14</u>	<u>4</u>	<u>27</u>	<u>15</u>
		<u>13</u> <u>16</u> <u>8</u>	<u>28</u>	<u>3</u>	<u>28</u> <u>18</u>
		<u>189</u> <u>13</u> <u>25</u>	<u>5</u> <u>78</u>	<u>11</u>	<u>16</u>
		<u>190</u> <u>0</u> <u>26</u>	<u>12</u> <u>10</u>	<u>90</u>	<u>125</u>
		<u>16</u> <u>26</u>	<u>19</u> <u>62</u>	<u>62</u>	<u>16</u>
		<u>88</u> <u>13</u> <u>0</u>	<u>95</u> <u>71</u>	<u>96</u>	<u>18</u>
		<u>23</u> <u>16</u> <u>25</u>	<u>94</u> <u>11</u>	<u>96</u>	<u>8</u>
		<u>6</u> <u>21</u> <u>02</u>	<u>29</u> <u>18</u> <u>102</u>	<u>97</u>	<u>108</u>
		<u>15</u> <u>2</u> <u>17</u>	<u>260</u> <u>24</u> <u>22</u>	<u>286</u> <u>4</u> <u>2</u> <u>10</u> <u>10</u>	
		<u>23</u> <u>12</u> <u>13</u> <u>12</u>	<u>13</u> <u>51</u>	<u>2</u> <u>18</u>	
		<u>119</u> <u>92</u>	<u>11</u> <u>2</u> <u>10</u>	<u>273</u> <u>12</u>	
		<u>23</u> <u>22</u> <u>10</u>	<u>13</u> <u>11</u>	<u>11</u> <u>10</u> <u>273</u> <u>12</u>	
		<u>23</u> <u>22</u> <u>19</u>	<u>13</u> <u>8</u>	<u>11</u> <u>10</u> <u>12</u>	
		<u>23</u> <u>22</u> <u>10</u>	<u>13</u> <u>6</u>	<u>2</u> <u>285</u> <u>12</u>	
		<u>23</u> <u>22</u> <u>10</u>	<u>12</u> <u>4</u>	<u>1</u> <u>1</u> <u>147</u>	
		<u>23</u> <u>22</u> <u>10</u>	<u>8</u> <u>14</u> <u>4</u>	<u>16</u> <u>18</u>	
		<u>10</u> <u>2</u> <u>10</u> <u>5</u>	<u>1</u> <u>2</u> <u>181</u> <u>2</u>	<u>8</u> <u>11</u>	
		<u>72</u> <u>12</u>	<u>13</u> <u>12</u>	<u>32</u> <u>32</u>	
		<u>16</u> <u>8</u> <u>18</u> <u>288</u>	<u>13</u> <u>12</u> <u>82</u>	<u>32</u> <u>32</u>	
		<u>76</u> <u>18</u> <u>23</u>	<u>23</u> <u>23</u>	<u>12</u> <u>12</u> <u>12</u>	
		<u>345</u>			

Dans les actes, la conversion entre monnaies est souvent donnée. On voit par exemple: 1 patacon vaut 48 sous³⁴; ou 1 écu vaut 56 sous³⁵.

114 sols	un poulain a André Vanoppen.
	de florin pour 21 Ecus 38.-16.-0
	—
100 sols	Item un cheval pour quinze
	Ecus obtenuz a main ferme
	par Jean porçois sonne fils
	d'Arnould sonne deneurau
	a Louvain — 42.-0.-0

Quelle serait la valeur actuelle de ce florin Brabant? Le mode de vie sous l'Ancien Régime étant évidemment fort différent du nôtre la comparaison est hasardeuse. Néanmoins, il y a quelques repères. En 1752³⁶, Pierre Colon, le bandit légendaire de Folx-les-Caves, réclame 2,5 florins par jour pour les transports qu'il fait avec sa charrette et deux chevaux. Au XVIII^e siècle³⁷, pour être ordonné prêtre dans le diocèse de Liège, il fallait posséder un patrimoine suffisant pour vivre. Le revenu annuel net de ce patrimoine devait être de 200 florins au moins. Ces deux indications nous font penser que le revenu de base devait être de l'ordre d'un florin par jour.

Après avoir traité du cadre géographique de Folx-les-Caves, je consacrerai un chapitre à son cadre politique. Depuis 1200 environ jusqu'à l'annexion française en 1795, l'histoire de Folx-les-Caves est liée à celle du duché de Brabant. Avant cela, l'histoire du village ne nous est connue que par le résultat des fouilles.

Michel De Ro 2017/11/24

midero123@gmail.com

³⁴ H. Vlieghe, *David Teniers the Younger A Biography*, Brepols 2011, p 133. 1657, Inventaire après décès de Anna Brueghel, épouse de David Teniers. "Elle avait en argent liquide 400 patacons valant chacun 48 sous".

³⁵ AELLN, Notaire De Hemptinne Jean Lambert, 26-4-1773, Vente biens Jean Joseph Latinne à Folx

³⁶ AEBXL , Conseil de Brabant Procès 559

³⁷ Annuaire d'histoire liégeoise, 1953, t. 5.